AMICE Insights

Septembre 2017 | Numéro 3

Sarah Goddard
Secrétaire générale
de l'AMICE

Dans ce numéro

Promotion
Assistance
Plaidoyer
Autres actualités
Calendriers

Chers membres de l'AMICE,

À Bruxelles, les arbres commencent à prendre leurs couleurs automnales dorées et, fin des vacances d'été oblige, les institutions européennes ont repris un rythme d'activité plus soutenu. Pour l'AMICE, l'été ne fut pas de tout repos… Le rythme de travail a été dicté par le volume des demandes d'informations et des consultations émanant des décideurs politiques. Le groupe de travail Réglementation prudentielle, concentré sur le programme Solvabilité II, a travaillé sans relâche pour élaborer les documents de position de l'AMICE en réponse aux demandes de l'EIOPA et préparer les contributions de l'AMICE aux travaux menés par le groupe de travail Risque de catastrophe de l'EIOPA en vue de la révision complète de Solvabilité II. Nous avons déjà pu constater que la position des mutuelles a été prise en considération et intégrée dans les propositions de modification de Solvabilité II et je tiens à remercier tous les membres de notre groupe de travail Réglementation prudentielle pour leur apport énorme, en temps et en expertise, au bénéfice de toutes les mutuelles et coopératives d'assurance européennes.

Cet été également, la Commission européenne a annoncé la revue REFIT de la directive sur l'assurance automobile. L'AMICE a constitué un groupe de travail chargé d'identifier les éléments clés à inclure – ou non – dans ce remodelage et de répondre, d'ici octobre, à la consultation de la Commission européenne. La durabilité a également figuré au programme de cet été, avec la publication du rapport intermédiaire du groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable. Afin de répondre au mieux au questionnaire accompagnant ce rapport et à plusieurs consultations lancées par l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS), l'AMICE a coopéré avec l'équipe Plaidoyer de l'ICMIF, dans le premier cas, en faisant appel à son expertise dans certains domaines précis et, dans le deuxième cas, en veillant à la prise en considération complète et adéquate de la position européenne.

Notre progression vers une pleine coopération structurelle avec l'ICMIF s'est poursuivie durant l'été, comme indiqué dans le calendrier et le plan d'action présentés aux membres de l'AMICE lors de l'Assemblée générale. La contribution de l'ICMIF à la réponse de l'AMICE à la consultation sur la finance durable et la contribution de l'AMICE à la réponse de l'ICMIF aux consultations de l'IAIS sur les principes de base en matière d'assurance démontrent clairement que nous sommes plus forts ensemble, dans l'intérêt de tous nos membres européens. Et c'est cet intérêt – l'AMICE existe pour faire progresser la cause et le cadre opérationnel de toutes les mutuelles et coopératives d'assurance en Europe – qui est le fondement de toutes nos activités.

Sarah Goddard

Secrétaire générale de l'AMICE

amice
L'AVANTAGE MUTUEL

Promotion

Publication | European Market InSights 2015

Pour la quatrième année consécutive, l'ICMIF, en collaboration avec l'AMICE, a publié le rapport European Market InSights 2015, établi sur la base des données collectées par l'ICMIF sur le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative.

Le rapport dresse le profil du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative en fournissant des données précises sur les primes, la part de marché, les sociétaires/assurés, les emplois et les actifs pour le marché européen (36 pays) de l'assurance mutuelle et coopérative et pour les marchés européens de l'assurance-vie et non-vie.

Il ressort du rapport que la part de marché des mutuelles d'assurance représente 31,3 % (contre 24,1 % en 2007) du marché européen de l'assurance et 32,4% (contre 24,7% en 2007) du marché UE de l'assurance.

Publication | Rapport annuel 2016

Lors de l'Assemblée générale, les membres de l'AMICE ont reçu le rapport annuel 2016 de l'association, traduit, pour la première fois, en quatre langues (anglais, français, allemand et espagnol) et produit conjointement avec l'ICMIF. Le rapport a été envoyé à tous les membres de l'AMICE et d'autres exemplaires peuvent être obtenus auprès du Secrétariat.

Prix de l'assurance mutuelle européenne

En décembre 2016, l'Union belge des associations d'assurance mutuelle (UAAM-VVOV), ICODA Affaires européennes et l'AMICE ont lancé le «Prix de l'assurance mutuelle européenne», qui récompensera de jeunes membres de notre communauté — monde universitaire et institutionnel inclus. L'événement a désormais sa page Facebook, que nous vous invitons à partager dans votre réseau pour faire connaître cette initiative et obtenir un soutien maximal.

La première remise de ce Prix aura lieu lors du Congrès de l'AMICE, qui se déroulera à Stockholm du 3 au 5 juin 2018.

Assistance

Santé I Consultation sur les solutions numériques en matière de soins de santé

La Commission européenne a lancé une consultation publique sur la transformation de la santé et des soins dans le marché unique numérique.

La consultation vise à déterminer la nécessité et les possibilités d'adopter des mesures politiques en faveur de l'innovation numérique afin d'améliorer la santé et de résoudre les difficultés systémiques touchant les systèmes de soins de santé. Ces mesures devront respecter la législation relative à la protection des données à caractère personnel, aux droits des patients et à l'identification électronique. La consultation entend recueillir des informations sur les aspects suivants:

- L'accès aux données médicales personnelles et la possibilité de partager ces données avec d'autres États membres.
- Le partage des ressources (expertise en matière de recherche scientifique, capacités de données et infrastructures numériques de pointe), afin d'accélérer la recherche et de faire progresser la prévention, le traitement et la médecine personnalisée, dans un premier temps dans trois domaines:
  - les maladies rares et complexes, afin de faciliter le transfert de connaissances du laboratoire au stade clinique;
  - la préparation aux prochaines épidémies et l'identification, en quelques jours, des menaces infectieuses à l'échelle de l'UE;
  - le recours à des données réelles à des fins de pharmacovigilance et d'évaluation de l'efficacité des produits mis sur le marché.
- Les mesures destinées à garantir l'adoption à grande échelle des innovations numériques, afin de pouvoir proposer des soins davantage intégrés et axés sur le patient, et de faciliter le retour d'informations et l'interaction entre les patients et les prestataires de soins de santé.

Atelier de protection des données | 6 novembre 2017

Le 6 novembre, AMICE organise un atelier en vue de la mise en œuvre du RGPD, qui entrera en vigueur en mai 2018. La Commission européenne (Unité de protection des données, DG de la justice et des consommateurs) et la présidence du groupe de travail de l'Article 29.

Les membres seront invités à partager leur expérience dans la mise en œuvre du RGPD au sein de leur organisation.

Pour plus d'informations et pour vous inscrire à l'événement, veuillez contacter Helen Sheppard

Plaidoyer

Revue REFIT de la directive sur l'assurance automobile

Constitution d'une taskforce sur la directive sur l'assurance automobile

En vue de la prochaine revue de la directive sur l'assurance automobile (DAA), l'AMICE a constitué une taskforce chargé d'identifier les problèmes actuels dans le fonctionnement de la DAA et, le cas échant, de proposer des modifications.

La mission de la taskforce est double:

- identifier les problèmes actuels dans le fonctionnement de la DAA et proposer des modifications pour les résoudre;
- proposer et rédiger un document de position de l'AMICE en réponse à la consultation de la Commission européenne sur la revue REFIT de la DAA.

Si vous souhaitez faire partie de cette taskforce, veuillez contacter Belma Yasharova.

L'unité «Assurances et pensions» de la Commission européenne a invité l'AMICE à participer, début juillet, à une table ronde sur la revue de la DAA, lors de laquelle nous avons présenté des observations orales.

À la suite de cette table ronde, le 24 juillet, la Commission européenne a publié une analyse d'impact initiale révisée sur la revue de la DAA.

La revue de la directive porte sur quatre sujets spécifiques:

- la portabilité des historiques de sinistre;
- le rôle et le fonctionnement des fonds de garantie;
- l'adéquation des montants minimaux de couverture prévus par la directive; et
- les éventuelles applications divergentes du champ d'application de la directive en termes de types de véhicules, d'usages des véhicules et des cas dans lesquels l'assurance responsabilité civile est obligatoire.

Les points suivants seront également examinés:

- la nécessité de prévoir des vérifications sur l'assurance par des moyens électroniques afin de réduire la quantité de véhicules non assurés;
- le fonctionnement du système de protection des victimes en visite (non résidentes);
- la cohérence de la terminologie et des définitions;
- l'adéquation de la directive au regard de l'évolution technologique (bicyclettes électriques, véhicules semi-automatisés ou automatisés) et la question de savoir si le système actuel d'assurance de responsabilité civile répondra aux besoins futurs; et
- le fonctionnement de l'assurance des véhicules exportés.

L'analyse d'impact initiale présente plusieurs options, examinées au regard des éléments retenus pour la revue de la directive.

Consultation de la Commission européenne sur la directive sur l'assurance automobile

La consultation publique est ouverte jusqu'au 20 octobre 2017. La taskforce DAA est en train de préparer la réponse de l'AMICE et s'est déjà réuni pour examiner les propositions de modification. Sur la base des résultats de la consultation, la Commission préparera, d'ici la fin de l'année, une proposition législative formelle d'amendement de la DAA.

UMC | Conclusions du Conseil sur l'UMC

À la mi-juillet, le Conseil de l'UE a adopté ses conclusions sur la communication de la Commission sur l'examen à mi-parcours du plan d'action concernant l'union des marchés des capitaux (UMC). Les ministres européens des finances ont souligné leur attachement au plan d'action pour la mise en place d'une union des marchés des capitaux, tout en reconnaissant l'apparition de nouveaux défis depuis le lancement du projet en septembre 2015. Les ministres ont approuvé les nouvelles initiatives réglementaires proposées, notamment la proposition concernant un produit paneuropéen d'épargne retraite individuelle, et ont salué la volonté de la Commission d'introduire des réformes visant à promouvoir en priorité la finance durable et à améliorer l'accès à la technologie financière.

Distribution

AES - Journée européenne de la protection des consommateurs

Joint ESAs Consumer Protection Day 2017

Fin juin, le Secrétariat a participé à la Journée de la protection des consommateurs organisée par les AES. L'événement a rassemblé des contrôleurs nationaux, des représentants de consommateurs et des acteurs du secteur des services financiers.

Le député européen Sven Giegold (Verts, DE) a prononcé l'allocution d'ouverture, axée sur les conséquences du Brexit, le plan d'action pour les services financiers de détail et l'avenir des AES. Les trois grands thèmes abordés lors de cette journée ont été la surveillance des pratiques dans les services financiers de détail, la protection et le contrôle des consommateurs dans le monde numérique, ainsi que la surveillance des produits et les exigences en matière de gouvernance.

Dialogue structuré avec le commissaire Dombrovskis

Fin juin, la commission parlementaire européenne des affaires économiques et monétaires (ECON) a eu un dialogue structuré avec Valdis Dombrovskis, vice-président pour l'euro et le dialogue social, également chargé de la stabilité financière, les services financiers et l'union des marchés des capitaux. Dans ses remarques liminaires, Valdis Dombrovskis a souligné que les actes délégués adoptables au titre de la directive sur la distribution d'assurances (DDA) étaient préparés sur la base de l'avis technique de l'EIOPA et seraient adoptés dans les prochaines semaines. En réponse aux critiques des députés européens à l'égard du délai serré de mise en œuvre, il a indiqué que le report de l'entrée en vigueur de la DDA serait un mauvais signal, étant donné que le calendrier a été décidé par les législateurs et est raisonnable.

La Commission européenne a ensuite publié ses deux projets de règlements délégués complétant la refonte de la directive sur la distribution d'assurances (DDA - Directive 2016/97/UE).

Le premier règlement délégué concerne les informations à fournir et les règles de conduite applicables à la distribution des produits d'investissement fondés sur l'assurance (IBIPs). Le règlement délégué précise les critères et détails pratiques de l'application des règles concernant:

- la gestion des conflits d'intérêts;
- le versement et la perception d'incitations; et
- l'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié.

Le deuxième règlement délégué concerne la surveillance des produits et les exigences en matière de gouvernance («POG») pour les entreprises d'assurance et les distributeurs de produits d'assurance. Le règlement délégué précise les critères et détails pratiques de l'application des règles POG introduites par la DDA, dont le but est de veiller à ce que tous les produits d'assurance destinés à la vente aux clients répondent aux besoins du marché cible spécifique. Le règlement oblige les concepteurs à maintenir, appliquer et réviser des dispositifs de gouvernance appropriés pour tous les nouveaux produits d'assurance et pour les produits d'assurance existants auxquels des adaptations significatives ont été apportées. Les distributeurs sont tenus de se procurer auprès du concepteur tous les renseignements nécessaires pour comprendre les caractéristiques et le marché cible défini du produit et de distribuer le produit au mieux des intérêts des clients.

À l'issue de la période de contribution, clôturée en août, les règlements délégués ont été soumis au Parlement européen et au Conseil pour examen. Le délai de mise en œuvre de la DDA est le 23 février 2018.

Règlement d'exécution pour le document d'information sur le produit d'assurance

Le 12 août, le règlement d'exécution (UE) 2017/1469 de la Commission établissant un format de présentation normalisé pour le document d'information sur le produit d'assurance (IPID ou PID) a été publié au Journal officiel. Le règlement, basé sur les projets de normes techniques d'exécution de l'EIOPA, a été élaboré conformément à l'article 20, paragraphe 9, de la DDA et est entré en vigueur le 1er septembre, vingt jours après sa publication.

Lignes directrices et Q&R relatives aux PRIIPs

En juillet, la Commission européenne a adopté sa communication «Lignes directrices sur l'application du règlement (UE) nº 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance». La communication apporte des éclaircissements en réponse aux questions soulevées par les membres de l'AMICE sur la mise en œuvre pratique du texte de niveau 1. Les autorités européennes de surveillance (AES: EIOPA, EBA et ESMA) ont également publié leurs Q&R sur le document d'informations clés relatifs aux PRIIPs (KID). Le document aborde plusieurs questions relatives aux mesures de niveau 2, telles que le risque de crédit pour les assureurs et le calcul des coûts.

Q&R additionnelles sur le document d'informations clés relatives aux PRIIPs

En août, les AES ont publié des orientations additionnelles sur les exigences concernant le document d'informations clés (KID) relatives aux PRIIPs.

Afin de clarifier l'application des règles et de promouvoir des approches et pratiques prudentielles communes dans la mise en œuvre et le contrôle du KID, les AES ont publié une deuxième série de Questions et Réponses (Q&R) complétant celles publiées le 4 juillet 2017.

Ces orientations incluent également des schémas expliquant les calculs du risque et de rémunération requis pour préparer le KID, ainsi que des exemples de calculs.

Les AES continueront de répondre aux nouvelles questions et actualiseront le document Q&R en conséquence. Les membres de l'AMICE qui ont des questions sont invités à contacter le Secrétariat.

Avis technique des AES sur les PRIIPs poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux

Les autorités européennes de surveillance (AES), dont l'EIOPA, ont remis à la Commission européenne leur avis technique sur une proposition définissant des exigences minimales pour les concepteurs de produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance poursuivant des objectifs environnementaux ou sociaux (EOS PRIIPs) en vue de garantir qu'ils offrent des produits répondant aux besoins des investisseurs de détail.

L'avis technique porte sur les trois domaines ciblés par la demande d'avis de la Commission européenne – établissement d'objectifs environnementaux ou sociaux clairs par le concepteur du PRIIP, définition d'une stratégie d'investissement claire pour réaliser ces objectifs et suivi continu. Dans leur avis, les AES formulent les recommandations suivantes:

- Le concepteur d'un PRIIP poursuivant des objectifs environnementaux ou sociaux doit clairement préciser ces objectifs et définir une stratégie appropriée et proportionnée sur la manière de les atteindre.
- Le concepteur du PRIIP doit clairement divulguer aux investisseurs de détail les objectifs et les moyens prévus pour les atteindre.
- Des mesures de gouvernance et de suivi doivent être mises en place. Elles doivent être proportionnées aux objectifs et à la stratégie et bien documentées.
- Une évaluation régulière des progrès doit être effectuée.

La Commission européenne doit à présent préparer les actes délégués sur les EOS PRIIPs, conformément à l'article 8, paragraphe 4, du règlement PRIIPs. Les règles relatives aux PRIIPs entreront en application le 31 décembre 2017.

Consultation de l'IAIS sur les PBA applicables aux règles de conduite

Le 30 juin, l'IAIS a lancé une consultation publique sur une nouvelle version des principes de base en matière d'assurance (PBA) applicables aux règles de conduite: PBA 18 (intermédiaires) et PBA 19 (règles de conduite). L'AMICE a coopéré avec l'ICMIF afin de s'assurer de la prise en compte de la perspective des mutuelles et coopératives d'assurance européennes dans la réponse de l'ICMIF à la consultation. La consultation est clôturée depuis le 29 août.

Carte électronique de services | Audition publique sur la carte électronique européenne de services

En juin, la commission parlementaire européenne du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) a organisé une audition publique sur la carte électronique européenne de services. Deux discussions avec un panel d'experts invités étaient organisées. Le premier panel d'experts a discuté de la «levée des entraves administratives et réglementaires sur le marché des services», de la nécessité d'une carte électronique de services et du caractère approprié de la proposition de la Commission européenne pour éliminer les problèmes persistants et réduire les entraves existantes. Le second panel d'experts a examiné de manière plus approfondie et critique la proposition d'introduction d'une carte électronique européenne de services.

Nicolas Jeanmart (Insurance Europe) a exposé le point de vue du secteur de l'assurance sur la proposition. Il a exprimé son désaccord avec l'avis de la Commission selon lequel l'assurance constitue un obstacle à la prestation transfrontières de services et a souligné que les dispositions concernant l'assurance contenues dans la proposition de la Commission n'aideront pas les prestataires de services et devraient être retirées.

European Parliament

Committee on the Internal Market and Consumer Protection

DRAFT PROGRAMME

Public Hearing
Committee on the Internal Market and Consumer Protection

European Services e-card

21 June 2017 from 10h30 to 12h30

European Parliament, Brussels
Venue details: Jozsef Antall (6Q2)

Réglementation prudentielle | Réunion du groupe de travail

Le groupe de travail de l'AMICE Réglementation prudentielle s'est réuni à Bruxelles le 28 juillet, dans les locaux de Fédérale Assurance, afin de discuter du document de consultation de l'EIOPA sur sa première série d'avis concernant la révision de la formule standard de Solvabilité II. L'avancée des travaux de l'EIOPA sur le risque de catastrophe et les récentes publications des institutions européennes ont également été examinées et le groupe de travail a commencé à préparer des documents de position sur les difficultés liées à l'application des corrections pour volatilité.

Le groupe de travail s'est à nouveau réuni en août, cette fois dans les bureaux de Covéa à Paris, afin de finaliser les commentaires de l'AMICE sur la première série d'avis de l'EIOPA, ainsi que sur les travaux de l'EIOPA concernant le risque de catastrophe et notamment un prochain avis sur le sous-module «risque de catastrophe en non-vie et risque de catastrophe sanitaire». Le groupe de travail a ensuite examiné l'appel à commentaires lancé par l'EIOPA sur les notes explicatives des modèles d'analyse de variation.

Les dernières publications de l'EIOPA et de la Commission européenne ont également été présentées aux membres du groupe de travail.

Solvabilité II

Examen à mi-parcours du plan d'action concernant l'UMC: éléments relatifs à l'assurance et à Solvabilité II

La Commission européenne a publié une communication sur l'examen à mi-parcours du plan d'action concernant l'union des marchés des capitaux.

La communication énumère les actions législatives et non législatives de soutien au plan d'action. Les principales initiatives concernant notre secteur sont les suivantes:

- Analyse des ressorts des investissements en actions des entreprises d'assurance et des fonds de pension (T4 2018).
- Modification du traitement prudentiel réservé par Solvabilité II au capital-investissement et aux placements privés de dette d'entreprise (T3 2018).
- Rapport sur la question de savoir si le traitement comptable réservé par IFRS 9 aux instruments de fonds propres est suffisamment propice au financement de long terme (T2 2018).
- Mesures visant à revoir le calibrage des facteurs de risque pour les entreprises d'infrastructure (T2 2017).
- Modifications du règlement délégué de la Commission visant à instaurer un traitement prudentiel spécial des titrisations STS dans le cadre de Solvabilité II (en cours).
- Proposition de modifications du fonctionnement de l'AEMF et des autres AES afin de promouvoir l'efficacité et la cohérence de la surveillance dans l'ensemble de l'Union européenne et au-delà (T3 2017).
- Suivi des progrès accomplis dans la concrétisation de l'engagement pris par l'IASB d'améliorer la publication, la facilité d'utilisation et l'accessibilité des IFRS (en cours).

Les liens ci-dessous mènent à tous les documents afférents:

- Communiqué de presse de la Commission européenne.
- Document de travail des services de la Commission: Economic analysis accompanying the mid-term review of the capital markets union action plan.
- Factsheet: Mid-term review of the capital markets union action plan.

Règlement délégué modifié

La Commission européenne a modifié le règlement délégué (UE) 2015/35 complétant la directive Solvabilité II afin de reconnaître les entreprises d'infrastructure comme une nouvelle classe d'actifs. La Commission avait déjà adopté un amendement au règlement délégué concernant les projets d'infrastructure, entré en vigueur en avril 2016. Après cette adoption, la Commission a demandé à l'EIOPA un nouvel avis sur «l'identification et le calibrage des entreprises d'infrastructure». L'EIOPA a lancé une consultation publique sur le sujet et a rendu un avis final en juin 2016.

La Commission européenne a également publié une analyse d'impact, ainsi qu'un résumé de l'analyse d'impact, de la nouvelle série d'actes délégués.

L'EIOPA modifie les NTE relatives au paquet «information prudentielle»

L'EIOPA a publié ses normes techniques d'exécution relatives aux obligations d'information et de déclaration, ainsi que la version finale 2.2.0 de la taxonomie.

Le paquet, avec les modifications, est disponible sur le site web de l'EIOPA et inclut les documents suivants:

- Projet de modification des NTE relatives aux obligations d'information.
- Projet de modification des NTE relatives aux obligations de déclaration.
- Analyse d'impact du projet de modification des NTE relatives aux obligations d'information.
- Annexes 1, 2 et 3, révisées, des NTE relatives aux obligations d'information.
- Modification des orientations concernant les informations à communiquer à des fins de stabilité financière, et annexes révisées.
- Modification des orientations concernant le contrôle des succursales d'entreprises d'assurance et annexes révisées.
- Publication de la version 2.2.0 de la taxonomie.

Documentation technique de l'EIOPA

L'EIOPA a publié les courbes des taux d'intérêt sans risque sous Solvabilité II

- appliquées pour fin mai 2017.

L'EIOPA a publié les informations techniques concernant le calcul de l'ajustement symétrique de l'exigence de capital pour actions sous Solvabilité II.

- appliquées pour fin mai 2017.

Consultation publique de l'EIOPA sur le paquet «information prudentielle»

L'EIOPA a mis à jour la liste des validations relatives aux données remises dans les modèles de déclaration quantitative (QRT).

L'EIOPA a également lancé une consultation publique sur la Modélisation de points de données (DPM) et sur le projet de document de travail relatif à la taxonomie 2.2.0.

Les commentaires pouvaient être transmis à l'EIOPA jusque début juillet.

Travaux de l'EIOPA sur le risque de catastrophe

Fin juin, l'AMICE a participé à une réunion organisée par l'EIOPA sur la voie à suivre en ce qui concerne les scénarios de recalibrage et la documentation prévue, le projet d'évaluation des différentes options de simplifications concernant le risque de catastrophe naturelle, la nécessité d'orientations sur les «prestations maximales à payer» dans les sous-modules «risque d'accident de masse» et «risque de pandémie», la question du scénario d'invalidité de dix ans et la simplification proposée pour l'estimation des expositions dans le sous-module «risque d'incendie».

Depuis juillet, l'AMICE a participé activement à toutes les réunions organisées sur ces thèmes par l'EIOPA. À la mi-juillet, l'AMICE a participé aux discussions sur la voie à suivre en ce qui concerne les scénarios de recalibrage et le projet d'évaluation des différentes options de simplifications concernant le risque de catastrophe naturelle.

La réunion organisée fin juillet par l'EIOPA a été consacrée à l'avancement des scénarios de recalibrage et du document décrivant le processus de recalibrage. Il a également été question du projet d'évaluation des différentes options de simplifications concernant le risque de catastrophe naturelle, sur lequel l'AMICE avait présenté des observations.

La réunion organisée en août a porté sur l'examen des dernières questions relatives au processus de recalibrage, sur une nouvelle proposition visant à améliorer l'application du sous-module «risque de responsabilité civile automobile», sur une série de simplifications concernant le sous-module «risque d'incendie», sur les simplifications proposées pour la répartition des sommes assurées, sur une nouvelle proposition visant à tenir compte des limites contra-ctuelles, sur une modification du sous-module «risque marin» et sur les propositions de modification des scénarios concernant le risque de catastrophe d'origine humaine.

Proposition de l'AMICE concernant le traitement des investissements en actions

Le 23 juin, l'AMICE a soumis à la Commission européenne une proposition de réduction des exigences de fonds propres pour les investissements en actions lorsque les entreprises d'assurance respectent certaines exigences qualitatives et quantitatives spécifiques. La proposition vise à rétablir une juste hiérarchie entre les risques relevant du cadre Solvabilité II, tout en protégeant les assurés et le système financier en cas de mauvaise conjoncture.

EOPIA - Courbes des taux d'intérêt sans risque

L'EIOPA a modifié le pays de référence pour le Luxembourg, qui est passé de la France aux Pays-Bas, pour le calcul des taux d'intérêt sans risque applicables fin juin 2017. Les marges fondamentales sont déterminées à partir des marges moyennes à long terme des rendements des obligations d'État par rapport aux taux d'intérêt sans risque. Pour les pays de l'EEE sans données suffisantes sur les obligations d'État, les rendements des obligations d'État d'un pays de référence sont utilisés pour calculer la marge moyenne à long terme. L'EIOPA réexamine régulièrement la liste des pays de référence.

La modification affecte les rendements pour les dates de référence à compter du 1er juin 2017. L'impact immédiat sur la marge fondamentale devrait être négligeable et aucun impact significatif n'est attendu en ce qui concerne les corrections pour volatilité.

Première série d'avis de l'EIOPA sur la révision de Solvabilité II

L'EIOPA a lancé une consultation publique sur sa première série d'avis concernant la révision de Solvabilité II. Le groupe de travail Réglementation prudentielle s'est réuni plusieurs fois cet été afin de préparer la réponse de l'AMICE. L'analyse du document de consultation a conduit à l'identification des éléments suivants:

1. Simplification des calculs:
   - L'EIOPA confirme l'inutilité de calculer l'erreur modèle lors de l'application des simplifications (demande de l'AMICE).
   - Simplification du calcul du risque de cessation en non-vie (demande de l'AMICE).
   - Simplification du risque de cessation en vie (choc applicable au HRG).
   - Nouvelle simplification pour le sous-module «risque de mortalité» et le sous-module «risque de mortalité en santé».
2. Réduction de la dépendance à l'égard des notations de crédit externes dans la formule standard:

   L'AMICE avait fait deux propositions, qui ont été retenues dans l'avis de l'EIOPA:

   - Sous certaines conditions, les entreprises ne seront pas tenues de désigner plusieurs OEEC lorsqu'elles calculent leur risque de spread et la concentration du risque de marché comme si les actifs non couverts étaient notés à l'échelon de qualité de crédit 3.
   - La proposition de l'AMICE de réduire la dépendance à l'égard des notations de crédit externes est décrite aux paragraphes 100 et 101 du document de consultation de l'EIOPA.
3. Traitement des garanties, exposition garantie par une tierce partie et expositions sur administrations régionales et locales.

   L'EIOPA a proposé les modifications suivantes:

   - Alignement du traitement des garanties par les administrations centrales des États membres et des garanties par les administrations régionales et locales, avec application du même risque dans le module «risque de marché».
   - Introduction d'un traitement intermédiaire pour les administrations régionales et locales des États membres, avec application d'un risque différent de celui appliqué pour les administrations centrales des États membres.

- Reconnaissance des garanties par les administrations centrales des États membres et les administrations régionales et locales, avec application du même risque pour les hypothèques, conformément à l'article 191 du règlement délégué (demande de l'AMICE).
- Reconnaissance de l'effet d'atténuation du risque résultant d'une garantie partielle pour les prêts hypothécaires définis à l'article 191 du règlement délégué (demande de l'AMICE).
- La liste des administrations régionales et locales dans les NTE 2015/2011 sera alignée sur celle établie dans le cadre bancaire.

4. Techniques d'atténuation des risques.
5. Approche par transparence appliquée aux véhicules d'investissement
   - L'approche par transparence devrait s'étendre aux entreprises d'investissement (demande de l'AMICE).
   - L'application de l'approche par transparence devrait être obligatoire (demande de l'AMICE).
6. Paramètres propres à l'entreprise:
   - L'EIOPA a recommandé une nouvelle méthode standardisée pour le calcul du facteur d'ajustement pour les traités de réassurance non proportionnelle (une nouvelle méthode PPE devrait être définie pour les traités en excédent de perte).
   - Pas de propositions de PPE pour les risques de mortalité, de longévité et de cessation.
   - Pas de formulation de nouvelles méthodes concernant les PPE pour le risque de souscription en non-vie (en ligne avec la position de l'AMICE).
7. Capacité d'absorption des pertes des impôts différés (LAC DT):
   - Dans cette section, l'EIOPA fournit les chiffres sur la LAC DT dans l'EEE et explique les pratiques de contrôle en la matière.

EIOPA - Actualisations

L'EIOPA a actualisé les Q&R suivants:

1. Q&R sur les NTE concernant les modèles de communication d'informations aux autorités de contrôle:
   - Q&R Juin
   - Q&R Août
2. Q&R Juin sur les NTE concernant les administrations régionales et locales.
3. Q&R Août sur le règlement délégué.

Début août, l'EIOPA a publié:

- les courbes des taux d'intérêt sans risque sous Solvabilité II applicables fin juillet 2017;
- les informations techniques pour le calcul de l'ajustement symétrique de l'exigence de capital pour actions sous Solvabilité II applicable fin juillet 2017.

L'EIOPA a également publié son tableau de bord des risques actualisé sur la base des données du premier trimestre 2017.

Les résultats montrent que l'exposition au risque du secteur européen de l'assurance est restée globalement stable au premier trimestre 2017, avec des ratios Solvabilité II qui restent solides et stables pour les groupes d'assurance. En revanche, une légère détérioration est observée pour les entreprises solos d'assurance non-vie. La volatilité a diminué et les taux d'inflation fluctuent aux alentours de la cible d'inflation à moyen terme de 2 %. L'EIOPA souligne que malgré ces signes positifs, le contexte de faible rendement persistant et le fait que les fondamentaux du marché pourraient ne pas refléter adéquatement les risques de crédit sous-jacents demeurent préoccupants pour le secteur européen de l'assurance.

Néanmoins, la perception du marché est relativement stable, avec certains signes d'amélioration dans les écarts des contrats d'échange sur risque de crédit.

L'EIOPA a publié ses premières statistiques fondées sur les données du troisième trimestre 2016. Les statistiques seront publiées chaque trimestre et incluent des données, agrégées au niveau pays, sur les informations suivantes communiquées par plus de 3 000 entreprises:

- bilan,
- fonds propres / ratios SCR & MCR par pays,
- exigences de fonds propres,
- primes,
- sinistres et dépenses.

Comptabilité

Webcast sur la norme IFRS 17

Fin mai, l'AMICE participé à un webcast, organisé par PwC, sur la norme applicable aux contrats d'assurance (IFRS 17), publiée récemment. Dans le panel d'experts figuraient Darrel Scott, membre du conseil d'administration de l'IASB et en charge de la norme IFRS 17, ainsi que des représentants de PwC. Les experts ont fourni un aperçu des obligations comptables, puis ont abordé certaines questions pratiques et difficultés de mise en œuvre attendues.

Webinaire de l'IASB sur la norme IFRS 17

L'enregistrement d'un webinaire d'introduction sur la norme IFRS 17 publiée récemment est désormais disponible. Le webinaire est présenté par Joanna Yeoh et Andrea Pryde, membres de l'équipe «Contrats d'assurance» de l'IASB. Ce webinaire est annoncé comme le premier d'une série

d'outils d'aide à la mise en œuvre et de matériels didactiques sur la norme IFRS 17.

Pour plus d'informations, voir la page web consacrée à la mise en œuvre de la norme IFRS 17.

Réunion de l'EFRAG

EFRAG
European Financial Reporting Advisory Group

Le 18 juillet 2017, le Secrétariat a participé à une réunion du groupe de travail «Insurance Accounting» du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG). À l'ordre du jour: niveau d'agrégation dans la norme IFRS 17, évaluation des contrats d'assurance, performance de l'activité d'assurance, présentation de l'état du résultat global, contrats comportant des éléments de participation directe, partage des risques et informations à fournir.

IAIS | PBA 13 - Consultation sur les PBA 13 concernant la réassurance et d'autres formes de transfert de risques

IAIS
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF INSURANCE SUPERVISORS

L'AMICE s'est mise en contact avec l'ICMIF au sujet de la consultation de l'IAIS sur les PBA 13 (Réassurance et autres formes de transfert de risques), afin de s'assurer que la perspective des coopératives et mutuelles d'assurance européennes soit représentée de manière appropriée dans la réponse de l'ICMIF. Le délai de consultation expirait fin juillet et le document de la consultation est accessible en suivant ce lien.

Pensions

Adoption de la proposition de la Commission européenne concernant un produit paneuropéen d'épargne retraite individuelle

Le 29 juin, la Commission européenne a enfin adopté sa proposition législative relative à un produit paneuropéen d'épargne retraite individuelle (PEPP). La proposition prévoit un régime complémentaire facultatif qui coexisterait avec les régimes nationaux et permettrait aux fournisseurs de créer des produits d'épargne-retraite individuelle à l'échelle pan-européenne. La Commission a également publié une recommandation sur le traitement fiscal des produits d'épargne. La recommandation encourage les États membres à accorder aux PEPP le même traitement fiscal que celui réservé aux produits nationaux existants.

L'AMICE a été étroitement associée à l'élaboration de cette initiative et certaines de ses propositions ont été retenues. Dès l'adoption de la proposition, le Secrétariat de l'AMICE a publié un communiqué de presse saluant l'initiative.

Pour plus de détails sur la proposition, suivre ce lien.

Atelier Assurance et Pensions

L'AMICE a participé au Troisième atelier Pensions et Assurance, organisé en juillet à l'Université de Barcelone. Une trentaine d'experts et professionnels du secteur des pensions, de l'assurance et de la solvabilité ont exposé leurs opinions et les résultats de recherches récentes dans ce domaine.

Cette troisième édition de l'atelier incluait une session monographique consacrée au régime espagnol de retraite. La session était présidée par Joan Castells, président de la FIATC (membre de l'AMICE). Deux conférenciers invités ont présenté le régime public et privé de retraite en vigueur en Espagne et ont exposé les défis futurs liés à l'évolution démographique. Le président d'UNESPA, Pilar González de Frutos, a ensuite parlé des différentes propositions d'assurance au regard de l'avenir des pensions.

La session s'est clôturée par une table ronde sur l'importance de la communication en matière de pensions. La table ronde, modérée par Joan Castells, était composée de journalistes économiques renommés et de représentants du secteur de l'assurance.

Silvia Herms (AMICE) a prononcé une allocution introductive sur la révision de la formule standard de Solvabilité II.

Consultations de l'EIOPA et de la BCE sur les informations concernant les pensions professionnelles

Fin juillet, l'EIOPA a lancé une consultation publique sur la collecte trimestrielle et annuelle d'informations sur les fonds de pensions. L'objectif de l'initiative est d'accroître l'efficacité et de renforcer la surveillance et l'analyse du secteur européen des pensions professionnelles par l'instauration d'un cadre unique pour la communication à l'EIOPA d'informations régulières concernant les pensions professionnelles. Le délai de consultation expire le 27 octobre.

La Banque centrale européenne a également lancé, en partenariat avec l'EIOPA, une consultation similaire sur les obligations de déclaration statistique. La

consultation de la BCE est restée ouverte jusqu'au 21 septembre, date à laquelle la BCE a organisé une audition publique par téléconférence.

Protection des données | Lettre de l'AMICE au premier vice-président de la Commission concernant le RGPD

L'AMICE a signé, avec huit autres associations sectorielles européennes, une lettre commune sur le RGPD, adressée au premier vice-président de la Commission européenne, Frans Timmermans. La lettre exprime plusieurs préoccupations à l'égard des travaux en cours du groupe de travail de l'Article 29 sur les lignes directrices adoptées au titre du règlement général sur la protection des données. La lettre appelle la Commission à veiller à l'organisation d'un processus efficace et représentatif de consultation sur les lignes directrices au titre du RGPD. Elle souligne également la nécessité de fournir des directives au secteur en temps utile, avant l'entrée en vigueur du RGPD le 25 mai 2018. Le 6 novembre, l'AMICE organisera pour ses membres un atelier sur le RGPD.

Atelier sur la responsabilité dans le contexte des systèmes connectés autonomes

Le 13 juillet, le Secrétariat a participé à un atelier organisé par la Commission européenne sur la responsabilité. L'objectif de l'atelier était de discuter de diverses questions concernant la responsabilité dans le contexte des systèmes connectés autonomes, de la robotique avancée et de l'internet des objets. Les participants ont exploré les spécificités des systèmes connectés autonomes par rapport aux machines «traditionnelles» et ont examiné ces spécificités au regard des régimes de responsabilité et du rôle des compagnies d'assurance. Plusieurs participants ont souligné l'importance de garantir aux compagnies d'assurance un accès aux données permettant d'établir les circonstances d'un accident. Cet accès aux données est une préoccupation importante pour les membres de l'AMICE et l'AMICE le rappelle dans d'autres domaines de plaidoyer, le cas échéant.

Réunion de l'unité Conduct of Business d'Insurance Europe

Le Secrétariat de l'AMICE a participé cet été à une réunion de l'unité Conduct of Business d'Insurance Europe. À l'ordre du jour: la distribution d'assurances (DDA), les InsurTechs, l'outil d'information sur le marché unique (SMIT), la protection des données et les recours collectifs.

Avis de l'EIOPA sur le cadre réglementaire de redressement et de résolution pour les (ré)assureurs

Le 17 juillet, l'EIOPA a adopté un avis appelant à l'adoption d'un cadre établissant des normes minimales harmonisées en matière de redressement et de résolution pour les (ré)assureurs dans l'Union européenne. La justification avancée à l'appui de cette demande est la fragmentation actuelle de l'environnement réglementaire et la facilitation de la coopération internationale. L'EIOPA propose quatre piliers pour ce cadre réglementaire d'harmonisation minimale: préparation et planification; intervention précoce; résolution; coopération et coordination internationale. L'EIOPA propose un alignement du cadre réglementaire sur le cadre Solvabilité II et une application proportionnée du futur cadre réglementaire. L'AMICE a déjà communiqué sa position sur ce projet et considère que l'adoption d'un cadre harmonisé de redressement et de résolution ne se justifie pas.

Économie sociale

Audition de l'Intergroupe Économie sociale au Parlement européen sur la fiscalité

Cet été, l'Intergroupe Économie sociale au Parlement européen a organisé une audition sur l'impact des politiques fiscales de l'UE sur l'économie sociale. Maria Teresa Fabregas Fernandez, chef de l'unité Fiscalité indirecte et administration fiscale (DG TAXUD), a présenté le plan d'action de la Commission européenne sur la TVA et a expliqué les liens entre le cadre TVA et les entreprises de l'économie sociale. Les participants ont souligné qu'il était essentiel de reconnaître la diversité des formes d'entreprise dans les politiques fiscales de l'Union européenne.

Journée européenne des entreprises de l'économie sociale

Le 28 juin, le Secrétariat de l'AMICE a participé à la Journée européenne des entreprises de l'économie sociale, organisée pour la deuxième année consécutive par le Comité économique et social européen. L'objectif était double: d'une part, passer en revue les progrès réalisés dans la mise en place d'un écosystème des entreprises sociales, de l'autre, voir quelles sont les prochaines étapes pour que ce modèle d'entreprise soit reconnu et plus largement diffusé.

Table ronde sur les défis du secteur de l'assurance

Le Secrétariat de l'AMICE a participé à une table ronde sur les défis du secteur de l'assurance, en présence de Jim Wrynn, ex-surintendant du New York State Insurance Department et membre du Comité exécutif de l'IAIS. Jim Wrynn a exposé son point de vue sur les négociations concernant l'accord visé entre les États-Unis et l'Union européenne ainsi que sur les défis posés par les négociations du Brexit pour les compagnies d'assurance.

Durabilité

Lignes directrices sur l'information non financière

Fin juin, la Commission européenne a adopté ses lignes directrices sur la publication d'informations environnementales et sociales. L'objectif est de renforcer la transparence et la performance des entreprises et de les inciter à opter pour une approche plus durable. Les exigences concernant la déclaration d'informations non financières s'appliquent à certaines grandes sociétés de plus de 500 employés. Cependant, toutes les entreprises qui préparent une déclaration non financière peuvent choisir d'utiliser ces lignes directrices.

Rapport intermédiaire sur la finance durable

Le groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable établi par la Commission européenne a publié son premier rapport proposant des mesures concrètes pour la mise en place d'un système financier capable de soutenir les investissements durables. Ce rapport s'inscrit dans le contexte des efforts visant à définir une stratégie de l'UE sur la finance durable, qui est l'une des actions prioritaires du plan d'action de l'union des marchés des capitaux (UMC). Le rapport indique que le modèle d'entreprise du secteur de l'assurance convient particulièrement pour soutenir la durabilité et que l'Union européenne dispose du cadre «probablement le plus avancé au monde» en matière de gestion des risques. Le groupe d'experts propose néanmoins de modifier Solvabilité II de façon à permettre des investissements plus importants dans des fonds de capital et actifs à long terme durables. Parmi les points retenus pour une action rapide dans le rapport intermédiaire figurent:

- un système de classification des actifs durables;
- une norme et un label européens pour les obligations vertes;
- l'inclusion du développement durable dans l'obligation fiduciaire;
- une plus grande transparence des établissements financiers et des entreprises sur la façon dont la durabilité est prise en compte dans la prise de décision; et
- un «critère de durabilité» pour la législation financière de l'UE.

Le groupe d'experts a présenté ses premières recommandations lors d'une audition publique organisée en juillet à Bruxelles. Le rapport final est attendu pour la fin de l'année. La Commission va déjà commencer à étudier les principales premières recommandations concernant l'adoption de mesures supplémentaires pour une économie sobre en carbone, plus efficace dans l'utilisation des ressources et plus durable.

L'audition publique était accompagnée d'un questionnaire sur le rapport intermédiaire. L'AMICE y a répondu en septembre, avec l'aide des experts de l'ICMIF.

Dialogue social | Réunion du groupe de travail du CDSSA

Le groupe de travail du Comité européen du dialogue social sectoriel des assurances s'est réuni le 9 juin. Lors de la réunion préparatoire des représentants des employeurs (AMICE, BIPAR, Insurance Europe), il a été discuté des propositions émises par UNI Europa pour le suivi de la déclaration commune sur les effets sociaux de la numérisation, signée l'an dernier. Ces propositions ont ensuite été transmises aux représentants des travailleurs lors de la réunion conjointe. Si certaines propositions, notamment une formation aux nouvelles compétences requises, sont pertinentes, d'autres ne relèvent pas de la compétence du CDSSA, par exemple, la compensation des éventuelles pertes d'emplois. Le CDSSA a également été informé du projet des partenaires finlandais «Healthy Financial Sector» portant sur les emplois susceptibles de tomber en désuétude, les comportements des clients et leurs implications en termes d'acquisition de compétences. Le CDSSA a également identifié les bonnes pratiques dans les entreprises finlandaises. En 2017, le projet se penchera sur les nouveaux modes de travail. En 2018, il s'intéressera à la numérisation et à la robotique.

Autres actualités

Coopération structurelle AMICE-ICMIF

Newsletter

icmif

amice FOR MUTUAL BENEFIT

Structural Cooperation News

Number 1 – Summer 2017

From reactive to proactive

Welcome to the first issue of the Structural Cooperation News from AMICE and ICMIF which brings you news and information on the programme to bring our two organisations closer together.

Two years ago, AMICE and ICMIF embarked on an ambitious project to work in a stronger alliance together for the benefit of all members. That process was approved by the AMICE AGM in 2016, and the teams from both Secretariats have been engaged in a programme of joint member offerings and converging operational activities over the past year. These are still developing, and we want to ensure that all members are fully aware of the programme and its outcomes.

Tous les membres de l'AMICE ont reçu la première newsletter concernant la coopération structurelle de l'AMICE et de l'ICMIF. La haute direction et les administrateurs se sont réunis durant l'été, dans les bureaux de l'ICMIF de Manchester, afin d'élaborer la future stratégie de l'ICMIF et de peaufiner le cadre et les modalités de coopération.

Assemblée générale & Conseil d'administration

Le projet de procès-verbal de l'Assemblée générale de juin est disponible sur le site web de l'AMICE, de même que tous les documents liés à la réunion.

Les membres du Conseil d'administration peuvent également télécharger le projet de conclusions de la réunion du Conseil d'administration du 6 juin.

Stratégie de l'ICMIF | Atelier

Le Président et la haute direction de l'AMICE ont participé à un atelier de deux jours sur l'élaboration de la stratégie 2019-2022 de l'ICMIF. La participation des associations régionales était une première et fut une excellente occasion pour les représentants de l'AMICE de rencontrer leurs homologues d'autres régions, de contribuer activement à l'élaboration de la stratégie de l'ICMIF et de faire connaître les points de vue des membres de l'AMICE sur les futures orientations à prendre pour le secteur au niveau mondial.

Calendrier AMICE & ICMIF 2017-2018

5 octobre	Bruxelles	AMICE	Réunion des associations nationales
5 octobre	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Réglementation prudentielle
6 octobre	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Retraites
16 octobre	Londres	ICMIF	Comité exécutif
17 octobre	Londres	ICMIF	Comité de direction
17-20 octobre	Londres	ICMIF	Conférence biennale: «Repenser l'assurance»
5-10 novembre	Singapour	ICMIF	Cours de gestion avancé (AMC)
6 novembre	Bruxelles	AMICE	Atelier sur la protection des données
6 novembre	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Santé
7-8 novembre	Bern	ICMIF	Réunion du Comité Intelligence
10 novembre	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Communications
14 novembre	Manchester	AMICE	Conseil d'administration
17 novembre	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Réglementation prudentielle
29 novembre	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Affaires réglementaires
7 décembre	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Retraites (à confirmer)
18 décembre	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Réglementation prudentielle
20 février	Brussels	AMICE	Comité exécutif
8 mars	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail RSE
20 mars	Bruxelles	AMICE	Conseil d'administration
23-25 avril	Montréal	ICMIF	Réunion des Officiels de la Réassurance (MORO) La réassurance sur le mode mutuel
13-18 mai	Manchester	ICMIF	Cours de gestion avancé (AMC)
3 juin	Stockholm	AMICE	Conseil d'administration
4 juin	Stockholm	AMICE	Assemblée générale
3-5 juin	Stockholm	AMICE	Congrès de l'AMICE 2018

Événements extérieurs - Calendrier 2017

11-13 octobre	Cannes	28è congrès REAVIE - rendez-vous international des assureurs et réassureurs vie et de personnes l'Argus
2-3 novembre	Kuala Lumpur	Conférence annuelle de l'IAIS 2017 "Insurance Supervision: Looking Beyond. ..."
13-14 novembre	Bordeaux	18. MutRé Meeting Prevention and the mutual model
4-5 décembre	Londres	Managing Insurance Contracts under IFRS 17 Marcus Evans **Réduction pour les membres de l'AMICE** **veuillez contactez Tatiana Paraskeva:** Conférence (2 jours): -£200 conférence (2 jours) + 1 atelier: -£200 conférence (2 jours) + 2 ateliers: -£350
13 décembre	Paris	ESG strategies for responsible investors Novethic